

Joyeuses fêtes!

L'uqam hebdo de retour en janvier

L'uqam hebdo en est à sa dernière édition de la session d'automne 1984. Notre prochain numéro sera publié vers la mi-janvier et nous comptons sur la collaboration de tous les modules, départements, services, centres de recherche, groupes ou individus, pour nous faire parvenir leurs informations, communiqués ou textes dactylographiés, jugés d'intérêt pour la communauté universitaire.

Afin d'être en mesure de mieux préparer notre prochaine édition, nous souhaiterions recevoir vos informations avant le 18 décembre prochain à l'adresse suivante: L'uqam hebdo, section de l'information interne, pavillon Hubert-Aquin, local A-M495.

Entre-temps, nous tenons à exprimer à tous et à toutes nos meilleurs vœux à l'occasion des fêtes.



Dans l'atelier de Merola, quelques unités modulaires que les visiteurs peuvent admirer à la Galerie UQAM.

À la Galerie UQAM

Merola et son rêve d'intégration

Mario Merola n'a plus besoin de présentation: artiste-sculpteur-peintre-muraliste de renommée mondiale, Merola est également professeur en arts plastiques à l'UQAM. C'est sûrement pour cette raison qu'il a choisi d'exposer ses oeuvres récentes à la Galerie UQAM, du 5 au 23 décembre.

Né à Montréal en 1931 de père italien et de mère québécoise, Mario Merola fit l'école des Beaux-Arts de Montréal de 1946 à 1952, avant de poursuivre ses études à l'École supérieure des arts décoratifs à Paris.

C'est en 1957 que sa renommée dépasse nos frontières, lorsqu'il remporte le prix du concours national organisé par le gouvernement canadien pour une murale devant orner le pavillon canadien de l'exposition universelle de Bruxelles. Depuis, il n'a cessé de réaliser des oeuvres concrétisant son rêve d'intégration des arts dans l'architecture: immenses reliefs au siège social du Trust général du Canada à la Place Ville-Marie, sculpture-fontaine à l'Expo de Montréal, murales à l'hôpital Youville de Noranda et à la Cité parlementaire à Québec, verrières à la station de métro Charlevoix à Montréal, expositions bien sûr à Québec, Montréal et Ottawa mais aussi à New York, Kansas City, Osaka, Paris, Brest, Toulouse, Angers, etc.

Merola est l'un des pionniers de l'art d'intégration qui sillonne nos rues, nos métros et nos édifices publics; dans ces espaces fonctionnels mais souvent gris, ternes, sans vie et suffocants, Merola joue de couleurs, de mouvements et de lumières... et la magie se produit! Le béton

disparaît pour laisser place à une véritable célébration à la vie. De sa murale destinée à l'hôpital Youville de Noranda, Merola nous dit: «J'ai choisi des couleurs tendres et des mouvements ondulants qui ont un effet apaisant, intimiste et harmonieux sur l'environnement». Ce même souci de bien-être, on le retrouve dans les deux immenses verrières qui parcourent les interminables escaliers roulants de la station de métro Charlevoix. «Dans ce cas-ci, poursuit Merola, le problème était plus complexe car la profondeur inusitée de cette station de métro risquait de provoquer des réactions de claustrophobie chez les passants. Les deux verrières illuminent donc les montées et les descentes mécaniques, créant un jeu de reflets lumineux et de mouvements harmonieux, sources de détente.»

Pour cette exposition intitulée «Sculptures et dessins», le parcours de la galerie fut conçu par Merola et permet de situer les oeuvres dans le temps: les premières murales de cette exposition, réalisées en 1976, nous invitent à découvrir le cheminement parcouru par l'artiste depuis. Ce dernier nous propose divers projets d'aménagement, soit «Environnement souple» destiné au Queen Elisabeth Driveway d'Ottawa, «Colonne témoin» pour l'aménagement extérieur du pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, «Projet Albert Dumouchel» conçu pour l'aménagement du jardin attenant au presbytère près de l'UQAM et qui rend hommage au graveur québécois. Quelques oeuvres dis-

Suite à la page 3



l'uqam hebdo

Une vague de scrutins étudiants Automne 84: appel aux urnes

Les derniers mois à l'UQAM ont été comme jamais fertiles en consultations étudiantes. Qu'on pense aux élections des représentants à la commission des études et au Conseil d'administration; une première à l'Université! Qu'on se rappelle les scrutins et le récent référendum qui ont mené à la reconnaissance de diverses associations étudiantes.

Dans l'ensemble, et compte tenu des délais serrés, tous ces scrutins se sont déroulés sans problèmes majeurs, estime M. Laurent Jannard, principal responsable technique des consultations étudiantes à l'Université. «Il y a bien eu quelques anicroches, mais c'est inhérent à tout scrutin, quel qu'il soit.»

M. Jannard, qui est directeur des services communautaires, se dit surtout satisfait de voir les étudiants dorénavant présents aux instances décisionnelles de l'Université. «Il y avait un vide à ce niveau. Et il m'apparaissait fondamental qu'il soit comblé. Les étudiants vont maintenant pouvoir exprimer leur point de vue à la commission des études et au Conseil d'administration sur les grandes orientations et les priorités de l'institution, sur les questions relatives à leur cheminement académique et leurs conditions de vie. Ce sont des tribunes en or qui leur sont, de droit, réservées. Comment les utiliseront-ils? C'est à eux de décider.»

Comme c'est à eux, poursuit-il, de décider ce qu'ils feront de leurs associations dûment reconnues par l'Université et financées par le biais des cotisations des membres-étudiants. À ce propos, M. Jannard note qu'une bonne douzaine d'associations de base (regroupement par programme, module, secteur...) sont à ce jour accréditées.

Au train où vont les choses, peut-on s'attendre à ce que l'UQAM, chaque automne, soit le terrain de plusieurs campagnes électorales étudiantes? La politique institutionnelle, on le sait, veut que les scrutins se tiennent à cette époque de l'année.

M. Jannard le croit. Mais bien que la «mécanique» entourant les scrutins soit maintenant bien rodée, dit-il, il pense que l'UQAM devrait alléger les procédures électorales et privilégier le mode de scrutin postal. «Ce mode est nettement plus souple, moins coûteux et plus efficace.» De plus, ajoute M. Jannard, l'expérience a montré que par voie postale les étudiants votent beaucoup plus: dans l'ordre de 24% comparativement à 8 ou 9% pour les derniers scrutins sur place à l'Université.

ET L'AGEUQAM?

Christian Yaccarini, responsable de l'AGEUQAM (Association générale étudiante de l'UQAM) considère que

l'Université n'a pas tellement à se féliciter du déroulement des récents scrutins étudiants. Il déplore notamment que tous les étudiants n'aient pas eu à temps leur «attestation de droit de vote». Attestation que tout électeur devait avoir en se présentant au bureau de scrutin à l'Université, pour les élections au Conseil d'administration et pour le référendum de reconnaissance de l'AGEUQAM. «Cette attestation postée par l'UQAM aux étudiants est arrivée trop tard dans bien des cas, explique M. Yaccarini. L'Université en a convenu, mais a refusé de prolonger la consultation de plus de deux jours.»

Suite à la page 2

Élus au scrutin universel: deux étudiants dans la vingtaine au Conseil d'administration

page 3

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultat du scrutin pour la désignation des deux représentants

29 522 étudiants-es visés-es par ce scrutin;
2 375 se sont exprimés (8%)

Trois candidats:		% des votes exprimés
Pierre Bourdeau Bacc. adm.	553 voix	23.3%
Jean P. Paquet Bacc. sc. po.	1 002 voix	42.0%
Claude Rivard Bacc. info. gestion	543 voix	—
Bulletins de vote annulés	277	
Participation:	2 375	

Source: Secrétariat général

RÉFÉRENDUM

Association générale étudiante (AGEUQAM) / Résultats des scrutins pour chaque secteur

Secteurs visés	Nombre d'étudiants-es visés-es	Participation au(x) scrutin(s)	Votes exprimés		
			oui	non	annulé(s)
Arts	2 610	143 5.5%	103	36	4
Formation des maîtres	3 229	133 4.1%	75	52	6
Lettres	2 275	250 11 %	211	37	2
Sciences	4 873	632 13 %	181	446	5
Sciences humaines	5 851	673 11.5%	548	113	12
	18 838	1 831 9.7%	1 118	684	29

Source: Secrétariat général

Économie familiale et sociale : Un nouveau certificat

Avec la session d'automne s'ouvrait en formation des maîtres un certificat en économie familiale et sociale. Qu'est-ce qui a motivé la mise sur pied de ce nouveau programme de premier cycle ? Quels en sont les objectifs ? À qui s'adresse-t-il en priorité ?

La responsable du dossier, Mme Nathalie Langevin explique :

«Lors de la récente restructuration du programme du **secondaire**, le ministère de l'Éducation a rendu obligatoire les cours d'économie familiale. Pour les garçons comme pour les filles. C'est un changement important. D'une part, peu d'enseignants en économie familiale ont l'habitude des groupes mixtes, garçons-filles. D'autre part, ces enseignants ne sont pas familiers avec l'actuelle approche de «gestion» familiale et sociale. Il y avait donc, selon nous, un besoin de perfection-

nement. Nous avons mené une enquête auprès de 350 enseignants, membres de l'Association d'économie familiale, et les résultats nous ont confirmés dans notre hypothèse.»

Mme Langevin fait remarquer d'autre part qu'aucune université francophone au Québec n'offrait de programme en économie familiale proprement dite, sauf McGill.

À la famille de la formation des maîtres de l'UQAM, la décision a donc été prise d'élaborer un projet de programme de certificat en la matière. M. Guy Bouliane, directeur du module d'enseignement professionnel, a été chargé de lancer ledit projet et c'est Mme Langevin qui s'est vu confier la tâche de le mener à terme.

Le programme, explique Mme Langevin, vise comme principal objectif l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques favorisant la capacité d'adaptation aux change-

ments dans les concepts de l'économie familiale et sociale : vie familiale, alimentation, habillement, logement.



Photo Gilles St-Pierre

Mme Nathalie Langevin.

Double profil

Deux types de clientèles sont particulièrement visées : les enseignants d'abord, puis tout autre professionnel ou technicien à qui une formation en économie familiale et sociale serait utile (dans les centres d'accueil, les hôpitaux, dans les milieux de la consommation ou d'éducation populaire, dans certaines industries, etc.).

Tous les étudiants suivent d'abord les six cours du tronc commun. Pour compléter le programme de 30 crédits, ils choisissent ensuite cinq cours, soit dans le profil «**enseignement**», soit dans le profil «**développement communautaire**».

Cet automne, une soixantaine d'étudiants se sont inscrits au nouveau programme de certificat. On compte quatre hommes dans le groupe, tous enseignants.

Le programme, tel qu'offert, a-t-il l'adhésion des uns et des autres ?

Mme Langevin croit que dans l'ensemble, les étudiants et les professeurs sont satisfaits du contenu et de l'orientation. Mais elle verrait d'un bon oeil l'ajout d'un ou plusieurs cours touchant à la micro-informatique. «Dans la gestion familiale et sociale, estime-t-elle, le micro-ordinateur est déjà présent, et il y est pour rester.»

Neurosciences

Sous les auspices du Groupe de recherche en neurosciences, Madame Lise Carrière, professeure au département de kinanthropologie, prononcera une conférence intitulée : «Modification des mécanismes de contrôle d'une acte moteur avec l'apprentissage» au pavillon Read, le jeudi 13 décembre à 13 h, salle R-1020. L'adresse : 420 ouest, rue de la Gauchetière, angle Saint-Alexandre.

Modifications au règlement n° 5

Le temps pour convertir un «incomplet» s'est resserré

Plus que jamais, au moment où la session tire à sa fin, il est utile d'insister sur certaines modifications récemment apportées au règlement des études de 1^{er} cycle (no 5). L'une de ces modifications touche à la notation des travaux, et plus particulièrement à la mention «**incomplet**», c'est-à-dire à cette possibilité d'être évalué pour ses travaux après la date fixée au calendrier universitaire.

Maintenant, et pour la première fois à compter de cette session-ci, toutes les mentions «Incomplet» devront être converties en A, B, C, D, ou E, dans le mois qui suit la fin de la session.

Auparavant, le règlement laissait plus de jeu dans le temps alloué à la remise de ces notes, ce qui fait que l'ensemble des étudiants ne bénéficiaient pas nécessairement des mêmes privilèges. Le règlement vient donc régulariser et clarifier cet article 3.4.d.

Exclusion de l'Université

Également pour la première fois mis en application l'article 3.20 du règlement no 5, concernant le possible renvoi d'un étudiant de l'Université. «Un étudiant exclu de deux program-

mes est exclu de l'Université et ne peut être réadmis ni s'inscrire comme étudiant libre».

Entente d'évaluation

Deux modifications touchent à l'article 3.9 sur l'entente d'évaluation qui doit intervenir entre le professeur responsable du groupe-cours et les étudiants inscrits au cours. Avec l'article modifié, il pourra y avoir changement de l'entente convenue entre les professeurs/étudiants. Cependant, ce changement devra se faire après «préavis de changement au cours précédent». Et avec l'**accord du professeur responsable et à l'unanimité** des étudiants présents.

L'enseignement : modalités d'évaluation

Le conseil de module, conformément à l'article modifié 1.5.1, doit non seulement organiser l'évaluation, des enseignements par les étudiants, mais il doit voir à transmettre ces résultats aux professeurs ou chargés de cours responsables des activités en cause, ainsi qu'aux départements concernés. D'autre part, le conseil de module doit aussi transmettre aux départements la méthode d'évaluation utilisée.

Une vague... Suite de la page 1

L'AGEUQAM, sortie victorieuse dans 4 secteurs sur 5 (arts, formation des maîtres, lettres, sciences humaines) lors du référendum de novembre, n'est pas une figure nouvelle à l'UQAM. Incorporée en 1976, en vertu de la Loi des compagnies (sans but lucratif), elle s'est toujours voulue représentative des étudiants de l'Université.

En créant sa politique de reconnaissance d'associations étudiantes, l'Université demandait à l'AGEUQAM – comme à toute autre association de base – de faire la preuve de sa représentativité en se pliant aux procédures prévues à cette fin. L'AGEUQAM a longtemps refusé de le faire en prétextant entre autres choses que l'UQAM n'avait pas à lui dicter un mode de regroupement. «Finalement, dit M. Yaccarini, nous avons accepté de nous soumettre au référendum en demandant la reconnaissance par secteur, comme le voulait l'Université. Les secteurs visés excluaient les sciences de la gestion qui étaient en rupture de banc avec l'AGEUQAM.

«Et nous avons gagné le référendum dans 4 des 5 secteurs. Même aux sciences où le vote total a été contre nous, nous avons remporté dans la majorité des modules sauf en info. de gestion.»

L'AGEUQAM, ainsi désignée, est donc reconnue par l'UQAM. C'est à voir !

«L'Université prétend que nous devons changer de nom pour être conforme avec les 4 secteurs que nous représentons, dit M. Yaccarini.

Tracasserie qui retarde d'autant notre reconnaissance officielle. Tout en repoussant le moment de nous remettre les cotisations auxquelles nous avons maintenant droit.»

L'Uqam hebdo

Éditeur

La direction du service de l'information et des relations publiques Université du Québec à Montréal Case Postale 8888, Succursale «A» Montréal, Qué., H3C 3P8

Section de l'information interne

Directeur : Jean-Pierre Pilon Rédaction : section de l'information interne Tél. : 282-6177

La section de l'information interne est responsable de la publication de l'Uqam hebdo dont le contenu n'engage pas la direction de l'Université.

Publicité :

Yves Simard, secrétaire Diane Hébert 282-6177

Photographies :

Service d'audio-visuel

Lettres à l'Uqam hebdo

Les lettres à l'Uqam doivent avoir au maximum 25 lignes dactylographiées, parvenir au journal le mardi précédant la date de publication, à midi, et porter la signature de leur auteur.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada ISSN 0714-6873

La reproduction des articles, avec mention obligatoire, est autorisée sans préavis.

Voici venu le joyeux temps des Fêtes!

Toute l'équipe de votre caisse populaire tient à vous souhaiter beaucoup de bonheur partagé dans l'amour et l'amitié.

À tous, de très bons moments tout au long de l'année.

Prenez bien note de notre horaire des Fêtes :

Ouvert :

le 24 déc. de 9 h à 12 h

Fermé :

les 25 et 26 décembre 1984

Ouvert :

le 31 déc. de 9 h à 12 h

Fermé :

les 1er et 2 janvier 1985

Les Guichets Automatiques Desjardins sont ouverts aux heures habituelles.



desjardins
Une ressource naturelle.

Caisse populaire de
l'Université du Québec à Montréal
Local A-M 905
282-3100

Élus au scrutin universel

Au Conseil d'administration, deux étudiants dans la vingtaine

Pierre Bourdeau et Jean-Pierre Paquet élus au scrutin de novembre pour représenter les étudiants au Conseil d'administration, proviennent l'un des sciences de la gestion, l'autre des sciences humaines. Comment chacun voit-il son rôle au sein du Conseil ? Mais, d'abord, qu'est-ce qui les a motivés à se porter candidat au CA de l'Université ?



Pierre Bourdeau.

Pierre Bourdeau

«Étant président de l'Association des étudiants du module en administration (AEMA), je me sentais bien placé pour solliciter ma candidature au CA. Je connais mieux, c'est certain, les préoccupations des étudiants du secteur des sciences de la gestion, mais beaucoup de questions qui me

sont familières touchent la majorité des étudiants. Par exemple, la qualité de la vie académique et para-universitaire, le problème de la pénurie de locaux, celui des horaires de cours, le dossier prêts-bourses, du placement étudiant, etc.

«C'est heureux que le Conseil d'administration puisse enfin entendre le point de vue étudiant sur ces questions spécifiques.»

Pierre Bourdeau, 20 ans, a une certaine connaissance d'un Conseil d'administration. Il est membre actif de l'entreprise que gère sa famille et dirige lui-même un petit commerce de détail. Il reconnaît cependant qu'il aura beaucoup à apprendre. «J'ai demandé d'assister aux prochaines réunions du Conseil à titre d'observateur pour me familiariser avec les règles et procédures et avec les dossiers plus techniques.»

Pierre a rencontré à deux ou trois reprises son collègue étudiant, élu comme lui, au CA. «S'il existe entre Jean-Pierre Paquet et moi des différends idéologiques, nous pourrions j'espère nous entendre sur des grandes questions. Je pense, entre autres, au dégel des frais de scolarité ; ni l'un ni l'autre n'en voulons. Reste à nous entendre sur les stratégies à mettre de l'avant.»

Le résultat des élections a-t-il étonné Pierre Bourdeau ?

«Sachant que traditionnellement les étudiants en sciences de la gestion ne s'impliquent pas beaucoup, je craignais un peu pour mon élection. De fait, le vote en sciences de la gestion a été faible (3,8%). Ceci

explique, en partie, le peu de voix que j'ai récoltées. Par contre, les étudiants en sciences humaines – qui ont favorisé le candidat Jean-Pierre Paquet – ont plus l'habitude de la participation. L'étudiant Paquet a eu, lui, 1 002 voix.»

Ce n'est qu'en juin que les étudiants siègeront en bonne et due forme au Conseil d'administration. En attendant, Pierre Bourdeau dit vouloir consacrer beaucoup de temps à s'y préparer.

Jean-Pierre Paquet

Jean-Pierre Paquet, étudiant au module de science politique, croyait au départ avoir de bonnes chances d'être élu au Conseil d'administration. «J'avais l'appui des délégués étudiants (PIM) à l'AGEUQAM. Les étudiants savaient que je me présentais pour défendre leurs intérêts ; ils savaient aussi que je me sentais redevable devant eux. C'est très important que les étudiants élus aux différentes instances de décision de l'Université aient à rendre compte de leur mandat à la base, aux organisations étudiantes modulaires.»

Par rapport aux sciences de la gestion, cependant, qui ne l'ont pas élu, Jean-Pierre Paquet dit voir «la nécessité de travailler conjointement sur une base d'autonomie». Et il est confiant d'y arriver. Comme il croit – à l'instar de l'étudiant Bourdeau – que sur des questions d'importance, comme le dégel des frais de scolarité, les étudiants feront corps.

Jean-Pierre Paquet, 23 ans, ne pense pas du tout, par ailleurs, que



Jean-Pierre Paquet.

deux membres étudiants – sur un total de 15 ou 16 membres – vont changer le cours des choses au Conseil d'administration de l'UQAM. Il se sent, dit-il, plus comme un témoin privilégié et à ce titre, souhaite réussir à ce que soient discutées les questions de fond qui touchent les étudiants : accessibilité, plan de développement de l'Université, priorités budgétaires, etc.

Il estime que les étudiants «devront eux-mêmes développer des dossiers prioritaires et non seulement donner leurs points de vue sur les questions qui seront mises sur la table.» À ce niveau, «tout est à faire», conclut Jean-Pierre Paquet, qui rappelle que les étudiants ne peuvent s'appuyer sur l'expérience d'autres collègues étudiants ; ils sont les premiers à être élus au scrutin universel pour représenter leurs pairs au Conseil d'administration de l'UQAM.

Mario Merola... Suite de la page 1

tinctes sont également présentes : «Modulateur d'espace» formé de quatre modules d'acier rouge aux lignes élégantes, «Incontro», (mot italien signifiant «rencontre») célèbre le mariage d'effets lumineux, «Nativité» où «deux éléments, dit Merola, créent un lieu, un noyau où quelque chose peut se produire», et des estampes intitulées «Plan sonore».

La plupart des projets s'accompagnent de dessins et d'études de l'artiste, illustrant les étapes et les multiples dispositions possibles de

chaque unité ; l'aménagement modulaire idéal et définitif peut donc être fait sur place, selon l'environnement choisi. Dans un coin de la galerie, les visiteurs peuvent admirer sur diapositives certaines œuvres de Merola déjà intégrées dans leur environnement.

La dernière exposition-sole de Merola à Montréal remonte à huit ans, au Musée d'art contemporain. La Galerie UQAM est donc particulièrement fière de recevoir les dernières créations de ce grand artiste de renommée internationale.

AVIS À TOUS NOS ABONNÉS

Nous sommes présentement à réviser nos listes d'adressage individualisé pour nos clientèles «d'abonnés», tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'Université.

Distribution interne

Bien que le journal soit adressé au corps professoral de même qu'à certains membres du personnel non-enseignant, certains de ces abonnés ont manifesté l'intention de plutôt se le procurer aux points habituels de distribution le jour-même de sa parution. Aussi nous invitons tous ces lecteurs et lectrices de la communauté universitaire à nous faire part de toute modification ou annulation en communiquant avec Diane Hébert, avant le **14 décembre prochain**, au numéro suivant : 282-6177.

Distribution externe

Les multiples changements d'adresse d'organismes et des abonnés survenus au cours des derniers mois de même que la «mobilité» de nos lecteurs et lectrices de l'extérieur nous incitent à procéder à une révision majeure de notre liste d'envoi. Nous invitons donc toutes les personnes désireuses de modifier ou d'annuler leur abonnement à l'**uqam hebdo** à nous en faire part par téléphone avant le 19 décembre, au numéro ci-haut mentionné ou par écrit (en n'oubliant pas d'inclure l'étiquette d'adressage actuelle) avant le 21 décembre, à l'adresse suivante :

Université du Québec à Montréal
L'Uqam hebdo
Local A-M495
C.P. 8888, succ. A
Montréal H3C 3P8

Plein d'idées de cadeaux pour Noël

Livres d'enfants
Romans
Livres d'art
Dictionnaires

Plumes
Tables à dessin
Lampes
Globes terrestres



COOP UQAM
Local J-M 205
282-3333

COOP UQAM
Local J-M 205
282-3333



Le Fonds de solidarité de la FTQ

- Créer et maintenir des emplois
- Faire fructifier les épargnes
- Bénéficier d'avantages fiscaux

Avis à tous les membres de la collectivité universitaire : un bon moyen de réduire l'impôt et réaliser un placement profitable, c'est d'adhérer au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. C'est ouvert à tous et à toutes !

Unique en son genre, le Fonds est un régime d'investissement qui vise à créer, maintenir ou sauvegarder des emplois au Québec dans des entreprises viables et rentables. Constitué à l'initiative de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), le Fonds existe depuis juin 83 en vertu de la Loi 192 adoptée à l'Assemblée nationale du Québec. Contrôlé par la FTQ, le Fonds bénéficie d'un prêt de l'État de 10\$ millions pour un terme de cinq ans, à taux avantageux.

Deux avantages fiscaux : crédit d'impôt et REER

Le Fonds offre non pas un mais deux avantages fiscaux. D'abord, le crédit d'impôt. Une action du Fonds achetée à 10\$ (valeur fixée), c'est 3,50\$ d'impôt en moins à Québec ! On peut acquérir un maximum de 350 actions par année à 10\$ pour un crédit d'impôt de 1225\$, soit 35%. En plaçant les actions dans le

régime enregistré d'épargne-retraite (REER) du Fonds de solidarité, géré par la Fiducie du Québec, on obtient une deuxième réduction d'impôt, à la fois au provincial et au fédéral. En effet, les contributions à un REER sont totalement déductibles d'impôt, dans les limites de la loi. Par exemple, pour un ou une employé(e) qui touche le salaire annuel moyen d'environ 22 000\$, la déduction de 1 000\$ d'actions placées dans le REER donne une économie d'impôts d'environ 400\$, soit près de 40% du montant placé dans le Fonds. En additionnant ce 40% au 35% du crédit d'impôt, la réduction globale d'impôts avoisine 75% du montant investi dans le Fonds. Cette réduction varie d'environ 70% à plus de 85% selon le revenu imposable. Le tableau en donne une idée.

Soit dit en passant, le détenteur d'actions a, entre autres, le droit de voter aux assemblées des actionnaires, d'élire deux représentants au Conseil d'administration du Fonds et de percevoir tout dividende déclaré.

Un placement à long terme

D'ordinaire, le placement dans le Fonds est à long terme, dépendant de l'âge qu'on a au moment de la

souscription. Selon la loi, le Fonds doit racheter les actions détenues dès qu'on atteint 60 ans, si on est à la retraite ou à la pré-retraite, ou 65 ans. Le prix de rachat est basé sur la valeur nette par action, en fonction du rendement.

Le transfert c'est-à-dire la vente ou la cession d'actions à une autre personne est autorisé dans les cas suivants : retraite anticipée avant l'âge de 60 ans ; épuisement des prestations d'assurance-chômage ; retour aux études à temps complet ; invalidité et inaptitude au travail ; nécessité de soins médicaux importants non couverts par l'assurance-maladie du Québec ; émigration du Québec depuis deux ans ; lancement d'une entreprise ; transfert entre conjoints et membres de la même famille ; toute raison à caractère humanitaire, à la discrétion du Conseil d'administration.

«J'embarque» mais dans quoi ?

Où vont les gros sous investis par le Fonds ? Sur chaque dollar placé, environ 40 cents va en placements garantis (hypothèques, obligations, etc.), et environ 60 cents en participation à la propriété d'entreprises

(capital-actions, parts sociales, etc.). Pour ventiler le portefeuille c'est-à-dire diversifier les placements, le Fonds cherche à éviter d'investir dans une même entreprise — la loi ne permet d'ailleurs qu'une mise d'au plus 5% de l'actif — un même secteur, une même région. Si on avait à tracer le portrait-type d'un investissement du Fonds, ça donnerait quelque chose comme ceci : une petite ou moyenne entreprise québécoise du secteur manufacturier, dont la **viabilité et la rentabilité ont été démontrées**, qui a un projet d'expansion, qui crée des emplois, où le Fonds participe pour 35% au capital-actions, détient le tiers des sièges au Conseil d'administration. Une attention prioritaire est accordée aux projets qui impliquent des travailleurs et travailleuses membres de syndicats de la FTQ (information et formation économi-

que). Bref, le Fonds prend part à la propriété, à la gestion et aussi aux bénéfices, attendu que le rendement moyen sur l'avoir des actionnaires est de près de 17%.

L'actif du Fonds en novembre 84 s'élevait à 2\$ millions sur un objectif de départ de 12\$ millions. On compte actuellement quelque 6 000 cotisants, chiffre qui reste cependant officieux. Un système de déduction à la source est déjà en place à Bell Canada, à l'Hydro, chez Provigo, O'Keefe et à l'UQAM, où le SEUQAM, le SPUQ et l'Association des cadres ont été sensibilisés à la campagne de participation. Au fait, on a jusqu'au 28 février pour adhérer au Fonds et profiter des avantages fiscaux. Madame Ginette Lépine, membre du comité SEUQAM-UQAM du Fonds, est à la disposition des intéressés à 282-4262.

Exemple d'un contribuable marié, sans enfants et dont le conjoint n'a pas de revenus

Niveau de revenu brut	15 000\$	22 000\$	25 000\$	30 000\$	35 000\$
Contribution au Fonds et placements dans un REER	1 000\$	1 000\$	1 000\$	1 000\$	1 000\$
Réduction d'impôt					
a) crédit d'impôt de 35%	350\$	350\$	250\$	350\$	350\$
b) transfert dans un REER	333\$	387\$	405\$	441\$	472\$
Réduction totale d'impôt	683\$	737\$	755\$	791\$	822\$
Coût net de la contribution au Fonds	317\$	263\$	245\$	209\$	178\$
Coût net par dollar investi	31,7¢	26,3¢	24,5¢	20,9¢	17,8¢

Musique : une nouvelle bibliothèque

Le mercredi 28 novembre, le département de musique inaugurerait sa nouvelle bibliothèque, sise au deuxième étage du Palais du commerce. Une soixantaine de personnes ont assisté à l'événement, dont M. le recteur Claude Pichette, des professeurs, des représentants de la Fondation UQAM, des vice-recteurs.

Un manque d'espace flagrant, dû à la croissance de la population étudiante de ce module, justifiait l'agrandissement des locaux de même qu'une nouvelle organisation de l'aménagement. M. Rénald Beaumier, directeur de la bibliothèque de musique, souligne que «tous les appareils d'audition ont été remplacés et leur nombre accru, grâce à la collaboration du service de l'audio-visuel».

Le module de musique s'est enrichi d'une salle de travail de solfège, où les anciens cours magistraux sont remplacés par un enseignement



Photo Gilles St-Pierre

Lors de l'inauguration, un groupe d'étudiantes et étudiants de la classe de M. Jean-Louis Gagnon ont présenté des pièces de L. Maurer et de G. Sarnaby.

d'avant-garde, avec cassettes et appareils obtenus grâce à une subvention de la Fondation UQAM. De

plus, M. Gérard Parker, bibliothécaire de référence, est maintenant au service des usagers.

Le Regroupement de musique jouit maintenant d'un plus grand nombre de salles de cours et de salles de professeurs, ainsi que de la réorganisation de tous ses locaux. Ces améliorations ne combleront pas encore tous les désirs du Regroupement, tel la création d'une salle de concert par exemple. Mais il s'agit à tout le moins d'un compromis acceptable, en attendant la venue du pavillon idéal de musique.

La nouvelle bibliothèque de musique, par son décor et sa spaciosité, rehausse la qualité de l'environnement du Palais du commerce qui laisse à désirer. Souhaitons que cette initiative se poursuivra dans les années à venir pour que la musique, à l'UQAM, ait toute la place qui lui revient.

